

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Convocation du 3 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le 9 novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,

Messieurs Thomas ALESSI Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE), Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS (Pouvoir donné à Karine BOUCHET)

Absent :

**2020-57/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPEL À PROJET POUR UNE OFFRE DE
MUTUELLE SANTÉ NÉGOCIÉE**

Rapporteur : Mme BOUCHET

Pour rappel, la municipalité de Fleurieux sur l'Arbresle a signé le 17 février 2017 une convention liant la mutuelle M.T.R.L aux communes d'Eveux et Lentilly dans le cadre de la « Mutuelle Lentilloise » (dispositif de mutuelle communale).

Ce partenariat, réservé aux Fleurinois et aux personnes travaillant sur la commune, intégrait une offre de mutuelle santé négociée, les services qui s'y attachent et un engagement en faveur d'initiatives de prévention.

L'offre de complémentaire santé mutualisée était basée sur un choix entre plusieurs niveaux de couverture ouverts à tous les publics (actifs, non actifs, retraités), sous la forme de contrats individuels bénéficiant d'une tarification préférentielle ;

Des actions de prévention ont été proposées et définies en collaboration et échanges avec les trois communes. La MTRL prenant en charge les interventions des participants professionnels de santé.

La MTRL a veillé à remettre chaque année aux trois municipalités un document présentant des données chiffrées et économiques sur les flux et la situation des contrats.

La convention cessera le 31 décembre 2020. Tous les adhérents conservant naturellement leurs contrats et leurs droits en parfaite continuité.

En relais de cette convention qui s'achève et en vue de 2021, les communes de Fleurieux sur l'Arbresle, Eveux et Lentilly souhaitent renouveler cette collaboration par le biais d'un nouveau partenariat avec la MTRL.

La mairie propose de solliciter un nouvel appel à projet intégrant à la fois une offre de contrat et des initiatives de prévention. Ce nouveau cadre entend contribuer à l'engagement de notre commune en faveur de la santé.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'autoriser le maire à lancer un nouvel appel à projet afin de pouvoir proposer une offre de mutuelle santé négociée pour les habitants de la commune et les personnes y travaillant.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,



Diogène BATALLA